

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Collectivité : COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**

<p>Date de convocation : 15/03/2023</p> <p>Membres :</p> <p>En exercice <input type="text" value="19"/></p> <p>Présents : <input type="text" value="14"/></p> <p>Votants : <input type="text" value="18"/></p> <p>Date d'affichage : 22/03/2023</p> <p>Date de publication : 22/03/2023</p>	<p>Le 20 mars 2023 à 20h30 au foyer polyvalent</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.</p> <p>Étaient présents : Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Huguette LALANNE, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAI et Aurore VERDIER</p> <p>Étaient représentés : Gabriel BEUGIN par Katia PEDEMAI, Anne-Marie CAUSSÉ par Muriel PAILLER, Tovo RABEMANANTSOA par Nathalie KATSAMANTOU, Séverine RODRIGUES par Aurélia FOURNIER</p> <p>Absent : Arnaud BOURBON</p> <p>Secrétaire de séance : Anne-Cécile DUCOSSON</p>
---	---

DÉLIBÉRATION N° 2023-27

OBJET : Choix du maître d'œuvre pour l'aménagement d'espaces publics de Cabanac-et-Villagrains dans le cadre de la Convention d'Aménagement de Bourg

Dans le cadre d'une Convention d'Aménagement de Bourg (CAB) signée avec le Département de la Gironde, la Commune a réalisé une étude préalable afin de définir des orientations d'aménagement à l'échelle des traverses des bourgs de Cabanac et de Villagrains. Ces orientations avaient pour objectifs de marquer les séquences (transitions et effets de seuil, traitement unitaire, rythme de plantations...), de traiter les articulations (requalification des lieux pour gérer des enjeux de sécurisation et réduire le caractère routier des parcours) et d'intégrer les liaisons douces.

Ainsi, 4 actions ont été retenues pour les 4 prochaines années à savoir 2 actions pour le bourg de Villagrains (V1 - carrefour entre la RD 651 et la RD 219 / V4 - abords de la salle des fêtes) et 2 actions pour le bourg de Cabanac (C1 - traversée du centre-bourg / C3 - place du Général Doyen).

Par l'intermédiaire d'un marché à bons de commande, une mission de maîtrise d'œuvre est envisagée concernant les aménagements prévus. Une consultation a été lancée le 07 décembre 2022 sur le profil acheteur de la commune www.demat-ampa.fr et sur le site du BOAMP pour une remise des offres fixée au 13 janvier 2023.

Sept bureaux d'études ont remis une offre :

Bureaux d'études	Taux de rémunération	Forfait HT provisoire
SETI / SEGUI Paysagiste	6,98 %	87 000 €
Agence B Jardins et paysages / Azimut	4,79 %	59 702,50 €
Michel Soulé Paysagiste / Atelier BKM / CAB Ingenierie	8,5 %	105 926,49 €
SERVICAD / Rouge Bordeaux paysages	3,30 %	41 065 €

ARD INFRA / Artline / Gilles Cluzant	4,80 %	59 817,31 €
METAPHORE / VERDI Ingenierie	7,99 %	99 526,88 €
ARL BERCAT /	4,725 %	58 884,38 €

A l'issue d'une 1ère analyse des offres, les 3 bureaux d'études Agence B Jardins et paysages – Azimut / ARD Infra – Artline – Gilles Cluzant / ARL Bercat ont été invités à participer à une phase de négociation portant sur l'offre financière. Une nouvelle proposition financière a été remise par les 3 candidats présélectionnés.

Au vu du rapport d'analyse des offres, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'espaces publics de Cabanac et Villagrains à la SAS ARD INFRA, mandataire solidaire du groupement conjoint avec la SAS ARTLINE et la Sarl Gilles CLUZANT :

SAS ARD INFRA

Zone d'activité du Bedat 33650 ST MÉDARD D'EYRANS

Forfait provisoire de rémunération : **56 078,73 € HT**

- de donner tout pouvoir au Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération et notamment pour signer le marché correspondant ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la passation et à l'exécution de ce marché.

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 20 mars 2023

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

Anne-Cécile DUCOSSON